

RAPPORT N° 97/6-53
au Conseil Municipal

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
AU CHEMIN ILET-A-QUINQUINA A DOMENJOD

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le secteur Est de Domenjod est desservi en eau potable à partir du forage de l'Ilet-à-Quinquina par un réservoir de 500 m³ et une canalisation principale de distribution de diamètre 160 mm.

L'extension de la zone de distribution de ce forage qui permettrait :

- d'améliorer dans l'immédiat les conditions de desserte en eau du secteur de La Bretagne (saturation des ressources) ;
- de satisfaire l'évolution de la demande sur le secteur de Domenjod ;

nécessite le renforcement de la canalisation de distribution ci-dessus sur environ 920 ml.

Les travaux projetés comprennent :

- * l'exécution de fouilles et pose de canalisation en fonte ductile diamètre 200 mm sur 920 ml environ dans l'emprise du Chemin de l'Ilet-à-Quinquina ;
- * la mise en place d'une ventouse sous regard ;
- * la réalisation d'une vidange de diamètre 150 mm ;
- * le report des branchements particuliers (75 U) ;
- * les raccordements sur le réseau existant.

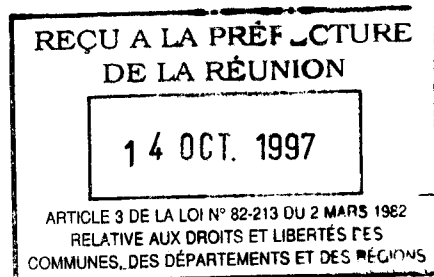
Le coût de ces travaux est estimé à 1 250 000 F HT.

Les dépenses seront imputées sur le Budget Annexe de l'Eau.

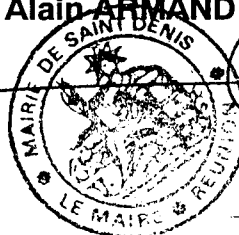
Je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-53
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
AU CHEMIN ILET-A-QUINQUINA A DOMENJOD**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-53 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, onzième Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable du Chemin de l'Ilet-à-Quinquina à Domenjod.

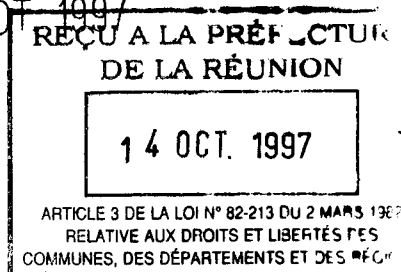
ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis. à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

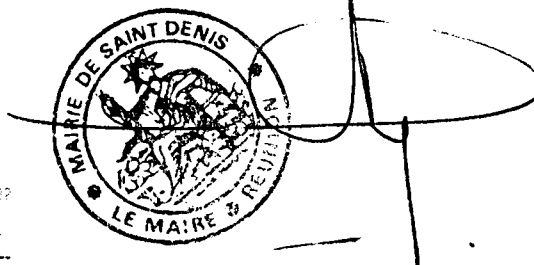
Pour extrait certifié conforme,

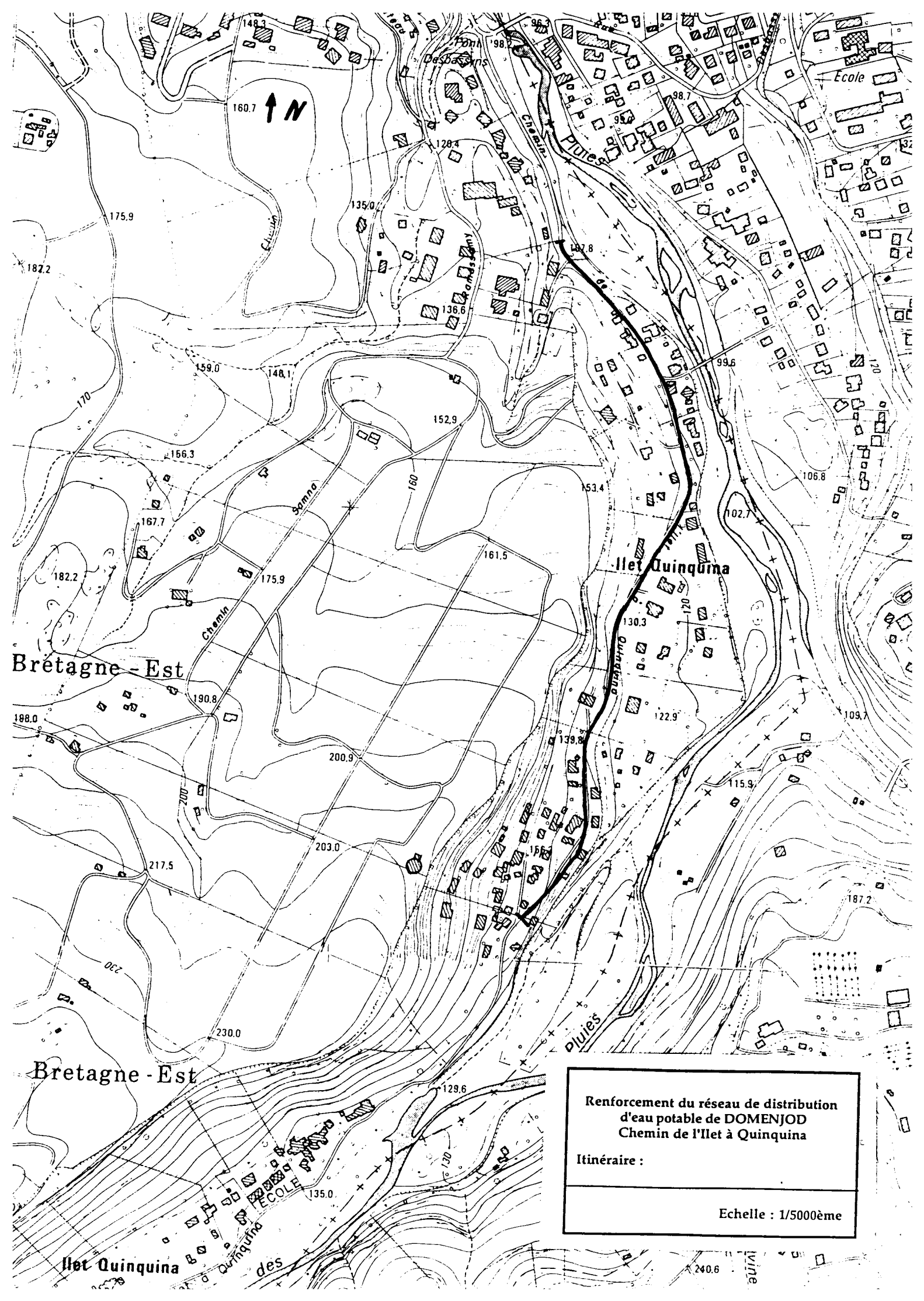
Fait à Saint-Denis,

le - 7 OCT 1997



**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**





160.7 ↑ N

175.9
182.2

159.0
148.1
166.3
167.7
182.2
190.8

Bretagne - Est

200.9
203.0
217.5
230.0
230.0

Bretagne - Est

Ilet Quinquina

Des Basses

Ilet Quinquina

pluies

ECOLE

Renforcement du réseau de distribution
d'eau potable de DOMENJOD
Chemin de l'Ilet à Quinquina

Itinéraire :

Echelle : 1/5000ème

240.6